

Forums pour l'entourage

Père accro au PMU

Par Profil supprimé Posté le 09/09/2021 à 10h08

Bonjour,

Je viens vers vous aujourd'hui car j'ai besoin d'aide.

J'ai 38 ans, fille unique, mon père en a 75 et est accro au PMU.

Toute ma vie j'ai connu ça. Ma vie a été rythmée par les problèmes d'argent, les huissiers, les dossiers de surendettement, les interdits banque de France...

Mon père est incapable d'économiser le moindre centime.

Il touche une retraite d'environ 900 €. 2 jours après il n'a déjà plus d'argent. Il joue avant de payer ses dettes. Il dilapide tout l'argent et a fait pareil avec l'argent de ma mère (ma maman aujourd'hui a alzheimer, j'ai pris le contrôle de ses comptes, il n'y a plus accès)

Le seul moment où ça allait c'est lorsqu'il y avait les confinements et que les cafés/bars étaient fermés.

Depuis la réouverture, c'est l'enfer.

Je suis souvent obligée de payer ses dettes et je ne m'en sors plus, je ne sais plus quoi faire.

Je ne cherche pas une solution de type thérapie car mon père est analphabète, il n'a jamais été à l'école, il ne comprend pas très bien le français et est incapable de faire ce travail sur soi. Il est tête et obtus.

Je cherche plutôt une solution législative et radicale, un moyen de le faire interdire de jouer. Du moins d'empêcher les buralistes et autres cafés PMU d'encaisser ses mises.

Est ce que ça existe svp ?

Merci de m'aider, je suis désespérée.

3 réponses

leudoc - 09/09/2021 à 13h10

Bonjour Jade83

Il faut stopper immédiatement ses moyens de paiements car tout l'argent qu'il reçoit et autant qu'il en aura il dépensera tout et vous n'en verrez plus le bout.

Je pense que la mise sous curatelle renforcée est une bonne mesure dans votre cas, renseignez-vous si vous le voulez sur internet, tout est bien expliqué.

bon courage

Aux plaisirs de vous lire

Bonjour à tous,

Même cas pour ma sœur et moi. Idem huissier, dettes, interdiction de jeu etc. Mon père joue depuis toujours. Il a aujourd'hui 65 ans. Sa retraite part chaque mois dans 'es jeux. Ma mère subit cette dépendance sans pouvoir agir et se voit obligée de payer les dettes de mon père.

J' ai 35 ans, marié père de 2 enfants. Je ne sais pas comment le forcer à arrêter de jouer. Curatelle à 65 ans est ce bien envisageable ? Il est totalement autonome mais à du mal à avouer sa maladie.

Cette addiction au PMU nous gâche la vie à tous. Quelles solutions ? Merci

Moderateur - 06/10/2021 à 10h55

Bonjour Zizou69, bonjour Jade83,

La piste proposée par Leudoc est la bonne tant que vos pères ne souhaiteront pas arrêter. Tutelle ou curatelle renforcée permettent de prendre le contrôle de leurs finances et se justifient s'ils mettent en danger le patrimoine familial et en difficulté leur conjoint (vos mères).

Cela n'a rien d'agréable mais c'est la solution que vous êtes en train de rechercher. Prenez conseil auprès d'un avocat et saisissez un juge de tutelles.

Une autre piste est de ne pas payer leurs dettes, de les laisser s'enfoncer financièrement. Payer les dettes d'un joueur dépendant ne fait que prolonger son addiction en l'empêchant de sombrer et de faire face à ses responsabilités. Ce n'est pas lui rendre service.

Prenez soin aussi de protéger le patrimoine familial là où c'est possible (comptes séparés, session des propriétés pour qu'il ne puisse pas le liquider, etc.). En fonction de vos situations, demandez conseil à un notaire et/ou à votre banquier.

Si vos pères prennent conscience de leur problème et souhaitent arrêter il deviendra possible pour eux de se faire interdire de jeux, une procédure rapide qui dure au moins 3 ans avant de pouvoir la faire tomber. Seuls eux peuvent la demander. Le problème c'est que cela n'empêche pas l'achat de tickets PMU dans un bar ou dans un hippodrome ni l'achat de billets de loterie dans un point de vente physique de la FDJ. Par contre c'est efficace pour les jeux en ligne et les casinos terrestres.

@Zizou69 : même si votre père joue "depuis toujours" cela ne signifie pas qu'il ne peut pas arrêter. Même des joueurs extrêmement dépendants réussissent à arrêter. Votre père peut se faire aider et accompagner pour cela.

Cordialement,

le modérateur.